

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Résumé de la déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI)

Résumé

Citibank Europe plc (succursale luxembourgeoise) (identifiant d'entité juridique : N1FBEDJ5J41VKZLO2475) tient compte des principales incidences négatives (« PAI ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au regard de certains portefeuilles, à savoir les MACS ESG Core Model Portfolios, qui sont restés ouverts durant toute la période de référence, ainsi que le Citi Global Equity ESG Focus Portfolio et le Citi Global Fixed Income ESG Focus Portfolio (les « portefeuilles ESG Focus »), qui ont été clôturés pendant la période de référence, au quatrième trimestre 2025 ; ils sont inclus dans le présent rapport car ils entraient dans le champ d'application pendant la majeure partie de la période de référence (les « portefeuilles »). La présente déclaration est la déclaration consolidée de Citi Investment Management (CIM), qui fournit des services de gestion de portefeuille, relative aux PAI sur les facteurs de durabilité. Lorsqu'elle fournit ces services par l'intermédiaire de Citibank Europe plc (succursale luxembourgeoise), cette entité est un participant sur le marché financier au sens du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et inclut une comparaison avec les périodes de référence précédentes.

CIM n'a pas intégré et n'intègre pas largement la prise en compte des PAI au niveau de l'entité dans son processus d'investissement ; CIM n'a pas non plus prévu de mesures visant à atténuer les PAI ni fixé d'objectifs relatifs aux PAI présentées dans la déclaration. Toutefois, en ce qui concerne les portefeuilles, comme indiqué ci-dessous, certaines PAI ont été prises en compte de manière limitée dans le processus d'investissement, par l'application de critères d'exclusion correspondant aux PAI concernées (en tout ou en partie), par l'application de processus de filtrage couvrant les investissements identifiés comme présentant des notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) favorables susceptibles d'être influencées par, ou liées à, certaines PAI, ou à travers des investissements dans des fonds relevant de l'article 8 comportant des investissements durables (« fonds relevant de l'article 8+ ») ou dans des fonds relevant de l'article 9, qui ont l'obligation de prendre en compte les indicateurs PAI dans leur processus décisionnel relatif aux investissements durables.

Avant la clôture des portefeuilles ESG Focus au quatrième trimestre 2025, les PAI spécifiques prises en compte par l'application des critères d'exclusion susmentionnés (détaillée plus loin dans la présente déclaration) étaient : i) PAI 4 : Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles ; ii) PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ; et iii) PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques). Toutefois, l'atténuation potentielle de leurs incidences se limitait aux portefeuilles qui les prenaient en compte dans le cadre de leur processus d'investissement ; ainsi, leur incidence était limitée sur l'ensemble des avoirs détenus par CIM. CIM n'a prévu aucune mesure relative aux PAI ni fixé d'objectifs liés aux PAI ; plus généralement, compte tenu des capacités limitées de CIM en matière d'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements (c.-à-d., en raison des participations relativement faibles dans les sociétés bénéficiaires des investissements), CIM n'est pas en mesure de prévoir si les PAI augmenteront ou diminueront au cours de la prochaine année de référence.

Comme indiqué ci-dessus, la prise en compte par CIM des PAI sur les facteurs de durabilité dans nos processus d'investissement se limite actuellement aux seuls portefeuilles et, en tant qu'organisation mondiale de gestion d'investissements, compte tenu de la nature de l'activité de Banque Privée, CIM cherche à fournir des solutions d'investissement conçues pour répondre aux objectifs des clients, dans le cadre réglementaire de ses activités. CIM utilise actuellement les données PAI énoncées dans cette déclaration uniquement à des fins d'information réglementaire.

Citi Portfolio Solutions powered by BlackRock a été lancé le 15 décembre 2025, à la suite de son annonce en septembre 2025. Dans le cadre de ce modèle opérationnel actualisé, certaines stratégies exclusives précédemment gérées par CIM ont été transférées à BlackRock, qui assure désormais la gestion des investissements pour ces stratégies. CIM conserve la responsabilité du conseil aux clients et de la supervision des portefeuilles dans l'ensemble de ces portefeuilles, mais, à l'exception de certains mandats, CIM n'est plus responsable de la gestion discrétionnaire des investissements de ces portefeuilles depuis le 15 décembre 2025. Les actifs sont néanmoins inclus dans le présent rapport aux fins du calcul des actifs sous gestion et d'autres indicateurs, car le transfert a eu lieu au cours de l'année de référence. Sauf dans les cas où CIM a conservé la responsabilité de la gestion des investissements de ces portefeuilles, ces actifs ne seront pas inclus dans le

rapport de l'année prochaine. En outre, les portefeuilles Fixed Income ESG Focus et Equity ESG Focus, qui ont été clôturés au quatrième trimestre 2025, sont également inclus dans le rapport de cette année, mais ne seront plus inclus à l'avenir.

La capacité à obtenir des données ESG détaillées et fiables concernant les sociétés bénéficiaires des investissements reste un défi constant sur le marché. La méthodologie de CIM pour identifier les PAI repose sur un fournisseur de données tiers (MSCI), spécialiste bien établi dans la collecte de ces données, capable de les obtenir plus efficacement avec un meilleur niveau de granularité que ce que CIM pourrait obtenir à ce stade. À l'heure actuelle, CIM ne complète pas les données tierces par une analyse exclusive aux fins de la présente déclaration et à ce titre, s'appuie sur les méthodologies de collecte de données, d'estimation et de calcul utilisées par le fournisseur de données.

En l'absence de données PAI concernant un investissement, CIM est conscient que MSCI utilise une méthode de repondération ; c.-à-d., plutôt que de supposer que l'incidence négative est nulle ou d'exclure l'investissement concerné des chiffres PAI présentés ci-dessous, MSCI s'efforce, pour les indicateurs PAI fondés sur des données quantitatives, de combler les lacunes en assignant aux investissements pour lesquels des données sont manquantes des valeurs basées sur la moyenne des données PAI des investissements pour lesquels les données sont disponibles pour certains indicateurs. Cette méthodologie d'estimation peut ne pas être exacte, ne pas être représentative ou ne pas refléter les valeurs PAI réelles des investissements pour lesquels les données ont été estimées ; elle peut implicitement supposer que la valeur moyenne de l'indicateur pour les émetteurs de titres qui communiquent des données est représentative des investissements du portefeuille pour lesquels aucune information n'est disponible. Pour les indicateurs PAI basés sur des données qualitatives, les incidences négatives sont identifiées par MSCI au moyen de données communiquées par la société bénéficiaire des investissements, ou la concernant. Toutefois, lorsqu'aucune donnée de ce type n'est disponible, la méthodologie MSCI considère que cela indique l'absence d'incidence négative (c.-à-d., sans que cette absence puisse être établie de manière concluante ou nécessairement exacte).

Des données étaient disponibles pour environ 81 % du portefeuille relevant du champ d'application, sur l'ensemble des PAI ; aucune donnée n'était disponible pour les 19 % restants. MSCI a repondéré les expositions à partir des données disponibles, uniquement par rapport aux PAI ci-dessous, afin d'estimer les expositions pour lesquelles des données n'étaient pas disponibles.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés bénéficiaires des investissements : 1. Émissions de GES, 2. Empreinte carbone, 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, 8. Émissions dans l'eau, 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, 12. Écart de rémunération hommes-femmes non ajusté, 13. Indicateurs de diversité de genre au sein

du conseil d'administration applicables aux investissements dans des entités souveraines et supranationales : 15. Intensité des GES

Indicateurs supplémentaires relatifs aux enjeux sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption : 23. Score moyen de stabilité politique

Aux fins de la présente déclaration, tous les titres gérés discrétionnairement par CIM (y compris les portefeuilles ESG Focus clôturés au quatrième trimestre 2025) sont inclus dans la « valeur actuelle de l'ensemble

des investissements » (qui constitue le dénominateur utilisé pour calculer certains indicateurs PAI (par ex., les chiffres d'intensité des GES), à l'exception des éléments suivants : liquidités ; actifs équivalents à des liquidités ; instruments dérivés et autres actifs détenus dans des portefeuilles qui ne sont pas utilisés pour financer directement ou indirectement des investissements dans des sociétés bénéficiaires des investissements ou dans des entités souveraines, mais à des fins autres que l'investissement, comme la gestion de portefeuille. CIM considère également que l'exclusion des liquidités constitue une approche plus prudente, car elle réduit la valeur du dénominateur et augmente ainsi les scores PAI globaux. Les processus et le cadre de gouvernance de CIM sont examinés, le cas échéant, par rapport aux bonnes pratiques actuelles, aux attentes des autorités réglementaires et/ou des clients, et afin de garantir le respect des lois et réglementations en vigueur. CIM pourra réexaminer ultérieurement l'approche utilisée dans la présente déclaration relative aux PAI (sur un ou plusieurs points).

Informations importantes

Chez Citi Private Bank, nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site internet: <https://www.privatebank.citibank.com/privacy>

Citibank Europe plc, succursale luxembourgeoise, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 200204, est une succursale de Citibank Europe plc. Elle est soumise à la supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de la Banque centrale d'Irlande. Elle est par ailleurs soumise à une réglementation limitée de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), en sa qualité d'autorité de l'État membre d'accueil, et est enregistrée auprès de la CSSF sous le numéro B00000395. Son établissement principal est situé 31, Z.A. Bourmicht, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Citibank Europe plc est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Elle est enregistrée au registre de la Banque centrale sous le numéro de référence C26553 et est supervisée par la Banque centrale européenne. Son siège social est situé 1 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande. Citibank Europe plc est immatriculée en Irlande sous le numéro d'immatriculation 132781. Elle est réglementée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro de référence C26553.

© 2026 Citigroup Inc. Tous droits réservés. Citi et Citi avec le motif Arc Design sont des marques de service déposées de Citigroup ou de ses sociétés affiliées.